



## **Communiqué de presse**

### **Continuons ensemble de nous mobiliser pour une justice au service de la population à Paris le 15 novembre 2018**

Le 9 octobre 2018, débutait au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée le débat sur le projet de loi de programmation Justice 2018. Les amendements votés par le Sénat ne modifient en rien l'économie générale du texte : une justice illisible, déshumanisée et privatisée. Cela se traduit par :

- la dématérialisation de la justice sans aucune prise en compte de la fracture numérique
- la mise en place d'une plate-forme nationale des injonctions de payer, véritable distributeur automatique de titres exécutoires mis au service des établissements de crédit et sociétés d'assurance
- la privatisation de la justice avec le recours obligatoire à des dispositifs de résolution des litiges en ligne et de médiation confiés à des opérateurs privés
- le rétablissement du droit de timbre pour les justiciables
- la suppression des tribunaux d'instance, juridictions de proximité dont l'efficacité est pourtant reconnue
- le recul généralisé du contrôle de l'autorité judiciaire sur l'activité des services de police
- l'extension systématique des dispositions dérogatoires au droit commun tels que le recours généralisé à la visio-audience, la comparution différée, le recours extensif à des procédures sans audience
- l'abaissement des exigences procédurales protectrices des libertés fondamentales
- la mise en place d'une logique gestionnaire et de rationnement qui prévaut aux dépens de l'allocation des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de justice de la population.

Le 9 octobre dernier devant le Sénat, nous étions nombreux et mobilisés pour dénoncer toutes ces mesures qui participent à la mise à distance des justiciables et à l'accroissement des inégalités de traitement aux dépens des personnes les plus vulnérables.

Ce projet de loi comporte toujours des dispositions visant à accélérer la construction de places de prison et prévoit la création de 20 nouveaux centres fermés pour enfants et adolescents. Ces mesures ne règlent en rien le problème de la surpopulation carcérale et de l'augmentation de l'incarcération des mineurs. Au contraire, plus on crée de places d'enfermement, plus on enferme. Or ces lieux de relégation sont criminogènes et ne favorise pas la réinsertion. Il est vraiment temps que des moyens supplémentaires soient affectés aux services éducatifs de milieu ouvert, de probation, d'insertion et d'hébergement. En ce sens la suppression de la contrainte pénale envoie un signal négatif en accentuant la place centrale faite à l'enfermement dans l'échelle des peines.

Nos organisations continuent de revendiquer un service public fondé sur le contact humain, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire national. Elles continuent de dénoncer la logique de ce projet de loi, qui tend à faire reculer la prévention, l'accès au droit, le service public de la justice au profit d'acteurs privés et tout en accélérant les processus d'enfermement dont celui des mineurs.

**A l'occasion du débat parlementaire qui commence à l'Assemblée nationale le 14 novembre 2018, elles appellent à un nouveau rassemblement à Paris, le 15 novembre 2018 à 11h, place Edouard Henriot, et partout en France le même jour devant les palais de justice**